

APPEL À COMMUNICATIONS :

FINANCEMENT PUBLIC ET AUTONOMIE DE LA CRÉATION

POUR UNE SOCIOLOGIE DE L'ACTION PUBLIQUE DE SOUTIEN À LA PRODUCTION CULTURELLE

Journées d'étude, Février 2022

A partir de la seconde moitié du XXe siècle, l'institutionnalisation de la politique culturelle française contribue au développement d'une création artistique subventionnée par l'État (Dubois, 1999). Dans un contexte de mondialisation des échanges de biens culturels et d'accroissement des logiques marchandes, l'État devient en France le principal garant de l'autonomie des secteurs artistiques, qui s'étaient paradoxalement émancipés de sa tutelle au cours du XIXe siècle grâce à leur structuration marchande (Bourdieu, 2013 ; Sapiro, 2011). Ce mouvement historique d'autonomisation a conduit la sociologie française des arts et de la culture à développer un modèle théorique décrivant les champs artistiques selon une structure dualiste (Bourdieu, 2015). Au premier pôle de ces champs, une production artistique dite "autonome" n'obéit qu'aux règles fixées par la production elle-même, en recherchant l'innovation formelle. Au second pôle dit "commercial", l'offre répond à des logiques de rentabilité à court terme, en reprenant des formes et des codes esthétiques pré-établis. À ces deux logiques de production artistique correspond un rapport différencié au financement par l'État : d'un côté, la production bénéficiant de subventions publiques suit les règles de production les plus autonomes ; de l'autre, le financement par des capitaux privés débouche sur des logiques hétéronomes, c'est-à-dire dépendant de critères de sélection non-artistiques (marchands, politiques, etc.).

Le soutien par l'État apparaît donc souvent en France comme une manière de lutter contre les dynamiques marchandes, et de garantir l'autonomie artistique ou intellectuelle des champs de production culturelle (Bourdieu & Haacke, 1993 ; Moulin,

1997 ; Sapiro, 2003). Les oppositions sans cesse reproduites dans les discours indigènes et travaillées par les travaux de recherche entre cinéma “commercial” et cinéma “indépendant” (Duval, 2006), production chorégraphique subventionnée ou non (Faure, 2008), grands groupes de l’édition et édition “indépendante” (Noël, 2019), bande-dessinée “créative” ou “commerciale” (Maigret, 1994), ou même recherche sous fonds privés et publics (Gingras, 2003) sont autant d’illustrations de cette association entre subvention publique et forme artistique ou intellectuelle “libre”.

Pour autant, non seulement **les conditions effectives de cette autonomie accordée par l’État aux secteurs artistiques demeurent relativement peu étudiées**, mais les travaux qui se penchent sur les politiques françaises de soutien à la culture remettent en cause cette idée d’une autonomie totale et uniforme. Dans les secteurs de création les moins professionnalisés, comme le graffiti, la danse ou l’expression hip hop, l’action de l’État favorise au contraire des logiques hétéronomes, en agissant directement sur les hiérarchies symboliques structurant ces champs de production. Ainsi Sylvie Faure souligne comment le développement du soutien public à la danse Hip Hop se construit explicitement dans le cadre d’une politique de la ville qui vise “l’intégration” de la jeunesse des classes populaires périurbaines (Faure, 2008). De la même manière, si la politique d’exception culturelle française repose sur un principe de soutien à l’innovation esthétique, la réalité sociologique de sa mise en œuvre montre que ses effets sont parfois éloignés de ses motivations revendiquées. Ainsi, si l’Avance sur recettes créée en 1959 avait vocation à soutenir dès sa création les œuvres de jeunes cinéastes et les innovations formelles, sa mise en œuvre s’est traduite dans ses premières années en un soutien à des producteurs déjà reconnus et à des œuvres anticipées comme rentables économiquement (Gimello-Mesplomb, 2003).

Loin de la représentation idéale d’un État protecteur vis-à-vis du marché, les dispositifs publics de soutien à une création artistique autonome aboutissent donc parfois à la reproduction de logiques hétéronomes. Par ailleurs, bien que cette question du rôle de l’État dans le soutien à la production culturelle résonne particulièrement dans le cas de la politique d’exception culturelle française, elle ne s’y limite pas. Elle se pose tout autant dans des contextes nationaux où les pouvoirs publics motivent leurs politiques de soutien à la création artistique par des raisons politiques, diplomatiques ou économiques (propagande, art officiel, politiques industrielles, etc.).

En envisageant les logiques politiques, institutionnelles et sociologiques qui traversent ces différents dispositifs et politiques publiques, ces journées d’étude proposent de contribuer à une sociologie de l’action publique de soutien à la création culturelle et artistique. Pour étudier les effets de l’action du politique et de l’administration sur la production culturelle, il semble en effet nécessaire de mobiliser les outils et les méthodes construits par la sociologie de l’action publique et des institutions. En redonnant leur place à l’administration concrète de ces politiques de soutien, il s’agit d’interroger les modalités de la production politique des œuvres artistiques, en France comme à l’étranger. Ces journées regrouperont donc des recherches portant sur la mise en œuvre des politiques contemporaines de soutien à la création artistique, dans divers univers artistiques nationaux ou transnationaux.

AXES DE RECHERCHE

Seront considérés avec un intérêt particulier les communications reposant sur l'étude d'un des objets suivants :

- **Les dispositions et trajectoires des acteurs portant les dispositifs de la politique de soutien à la création.** Les individus qui portent les politiques publiques étant toujours porteurs de propriétés sociales particulières, les communications pourront donc interroger la manière dont leurs positions, leurs goûts et leurs dégoûts orientent les processus de sélection, d'attribution de ressources et de mise en valeur des productions artistiques ou culturelles.
- **La définition de la culture promue par les dispositifs étudiés.** Les propositions pourront se concentrer sur la manière dont l'affichage désintéressé des politiques de soutien à la création se confond parfois avec des objectifs externes. Aux différents échelons de l'action publique, la production culturelle peut en effet être utilisée comme un outil de valorisation économique et touristique, un moyen pour favoriser la "cohésion sociale" ou encore comme un instrument de rayonnement diplomatique sur le territoire national comme à l'étranger. On pourra alors se demander ce que ces objectifs de rentabilité économique ou de "soft power" à l'international produisent au sein des processus de financement, de production et de diffusion des œuvres artistiques.
- **La matérialité du travail de sélection et de mise en œuvre des politiques de soutien à la création.** L'attribution de fonds publics passe en effet essentiellement en France, par des supports écrits de présentation des projets obéissant à des normes administratives fixées par les institutions publiques. La bonne présentation des dossiers, la faisabilité économique des projets, les propriétés sociales et le positionnement professionnel de leurs porteurs constituent donc autant d'éléments structurant les interactions caractéristiques de ces dispositifs d'attribution, que les propositions pourront prendre pour objet.
- **Les stratégies de conformation et/ou de résistance mobilisées en retour par les acteurs et actrices des mondes culturels pour faire face aux exigences des dispositifs de financement public.** Les processus de réponses aux appels d'offres et commandes publiques nécessitent un ensemble de savoirs pratiques incorporés de manière plus ou moins complète par les artistes, en fonction de leurs propres dispositions et de leurs trajectoires scolaires et professionnelles. On pourra donc se demander en quoi la maîtrise inégale de ces procédures et des modalités du financement étatique opère un premier tri des individus jugés légitimes à prétendre au statut d'artiste professionnel.
- **Le lien existant entre organisation du financement public et contenu formel de la production artistique.** En s'inspirant par exemple d'une perspective interactionniste considérant les arts comme des mondes sociaux (Becker, 1988), les communications pourront analyser le rôle des dispositifs étatiques dans la structuration des horizons

d'attentes des producteurs artistiques susceptibles d'être subventionnés. On peut ainsi imaginer, notamment dans les secteurs les plus dépendants des financements de l'État, une sociologie des œuvres qui interrogerait les conséquences esthétiques de la politique culturelle sur les champs de production artistique et sur les productions laissées à ses marges.

CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Une attention particulière sera réservée aux **travaux reposant sur des matériaux originaux et portant sur divers dispositifs de soutien public direct à la production culturelle** : subventions, concours, commandes publiques, avances sur recettes, appels d'offre, aides sélectives à la création, etc., quels que soient les types de production artistique considérés. Seront aussi accueillies des communications s'intéressant à des formes plus indirectes de soutien public à la création tels que les comités de sélection et de programmation des festivals, salles de spectacles, fonds régionaux, résidences d'artistes, etc.

Afin de questionner les différentes facettes de ces rapports entre art et Etat, nous nous attacherons à rassembler des travaux portant sur des espaces de production artistique plus ou moins légitimés et diversement subventionnés : musique, cinéma, danse, théâtre, littérature, bande-dessinée, peinture, arts plastiques, graffiti, hip hop, politiques patrimoniales, jeux vidéo, etc. D'autres champs de production culturelle fonctionnant selon des logiques proches tels que le journalisme ou la recherche pourront être explorés.

Par ailleurs nous tenterons de rendre compte de la diversité des démarches possibles pour traiter cet objet, que ce soit par la mise en perspective des différents échelons de la politique culturelle (local, national, supranational), l'étude croisée de la mise en œuvre et de la réception de ces dispositifs par leurs bénéficiaires, ou encore la multiplication des terrains nationaux favorisant la comparaison entre différentes modalités d'institutionnalisation de la politique culturelle.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les propositions de communication sont à renvoyer aux organisateur.rice.s **avant le 10 septembre 2021**, accompagnées d'une brève biographie de l'auteur.rice. D'une longueur maximale de **3000 signes** hors bibliographie, les propositions pourront préciser l'axe ou les axes de recherche au sein desquels elles s'inscrivent, ainsi que la méthodologie employée et le terrain exploré.

Les propositions de communication feront l'objet d'une relecture anonymisée par le comité scientifique. Les réponses seront communiquées autour de la mi-octobre.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Dubois, Vincent, Professeur de science politique, Université de Strasbourg (SAGE)
Duval, Julien, Directeur de recherche au CNRS (CESSP)
Gaïti, Brigitte, Professeure de science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (CESSP-CRPS)
Marchetti, Dominique, Directeur de recherche au CNRS (CESSP)
Matonti, Frédérique, Professeure de science politique, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (CESSP-CRPS)
Rabot, Cécile, Maîtresse de conférences à l'Université Paris-Nanterre (CESSP)
Sapiro, Gisèle, Directrice de recherche au CNRS, Directrice d'études à l'EHESS (CESSP)
Taiclet, Anne-France, Maîtresse de conférences en science politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (CESSP)

COMITÉ D'ORGANISATION

Mayenga, Evélie, Doctorante en science politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (CESSP), evelia.mayenga@univ-paris1.fr
Olive-Alvarez, Anton, Doctorant en sociologie à l'EHESS (CESSP) et à Aix-Marseille Université (Mesopolhis), Anton.aa@hotmail.fr

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Arnaud, Lionel. *Réinventer la ville : Artistes, minorités ethniques et militants au service des politiques de développement urbain. Une comparaison franco-britannique*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012
Becker, Howard, *Les mondes de l'art*, Paris, Flammarion, 1988.
Bourdieu, Pierre, *Manet, une révolution symbolique. Cours au Collège de France (1998-2000)*, Paris, Le Seuil, 2013.
Bourdieu, Pierre, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Editions du Seuil, 2015 [1992].
Bourdieu, Pierre, Hans Hackee, *Libre-échange*, Editions du Seuil, 1993, 152 p.
Dubois, Vincent. La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique. Paris: Belin, 1999.
Duval, Julien. « L'art du réalisme. Le champ du cinéma français au début des années 2000 », Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 161-162, no. 1-2, 2006, pp. 96-115.
Faure, Sylvia, « Les structures du champ chorégraphique français », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 175, 2008, p. 82-97.
Germain-Thomas, Patrick, « La politique de la danse contemporaine en France : une construction conjointe des pouvoirs publics et des lieux de programmation », *Quaderni*, 83, 2014, p. 11-28.
Gimello-Mesplomb, Frédéric, « Le prix de la qualité. L'Etat et le cinéma français (1960-1965) », *Politix*, vol. 61, no. 1, 2003, pp. 95-122.
Gingras, Yves, « Idées d'universités. Enseignement, recherche et innovation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 148, 2003, p. 3-7.
Lambert, Benoît, Frédérique Matonti, *Sociétés & Représentations*, vol. 11, no. 1, 2001.

- Lecler, Romain, « Une diversité sur mesure », *Sociologie*, N° 2, vol. 8, 2017.
- Maigret, Eric, « La reconnaissance en demi-teinte de la bande dessinée », *Réseaux*, vol. 12, n°67, 1994, p. 113-140
- Mauger, Gérard (dir.), *L'accès à la vie d'artiste : sélection et consécration artistiques*, Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant, 2006.
- Moulin, Raymonde, *L'Artiste, l'institution et le marché*, Paris, Flammarion, 1997.
- Noël, Sophie, « Indépendance et autonomie », *Biens Symboliques / Symbolic Goods* [En ligne], 4, 2019, mis en ligne le 27 juin 2019
- Polo, Jean-François, « La politique cinématographique de Jack Lang. De la réhabilitation des industries culturelles à la proclamation de l'exception culturelle », *Politix*, vol. 16, n°61, 2003, p. 123-149.
- Salaméro, Émilie, « Politiques publiques du cirque. Reconnaissance artistique et segmentation d'une profession (1978-1993) », *Politix*, vol. 121, no. 1, 2018, pp. 217-237.
- Sapiro, Gisèle, « The literary field between the state and the market », *Poetics. Journal of Empirical Research on Culture, the Media and the Arts*, n°31, 2003, p. 441-461.
- Sapiro, Gisèle, *La responsabilité de l'écrivain : Littérature, droit et morale en France*, Paris, Le Seuil, 2011.
- Urfalino, Philippe, « Les politiques culturelles, mécénat caché et académies invisibles », *L'Année sociologique*, vol. 39/1989.